



CC Aubusson Felletin (Siren : 242320059)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Aubusson
Arrondissement	Aubusson
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Michel MOINE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	23200 AUBUSSON
Téléphone	05 55 67 79 98
Fax	
Courriel	c.d.caubusson-felletin@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 427
-----------------------------	--------

Densité moyenne 34,74

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
23	Alleyrat (212300305)	148
23	Ars (212300701)	268
23	Aubusson (212300800)	4 071
23	Blessac (212302400)	547
23	Felletin (212307904)	2 153
23	La Villetelle (212326607)	168
23	Moutier-Rozeille (212314009)	442
23	Néoux (212314207)	312
23	Saint-Alpinien (212317903)	302
23	Saint-Amand (212318000)	527
23	Saint-Avit-de-Tardes (212318208)	191
23	Sainte-Feyre-la-Montagne (212319404)	132
23	Saint-Frion (212319602)	213
23	Saint-Maixant (212321004)	236
23	Saint-Marc-à-Frongier (212321103)	375
23	Saint-Pardoux-le-Neuf (212322804)	186
23	Saint-Quentin-la-Chabanne (212323802)	372
23	Vallière (212325708)	784

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 12

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif - création , gestion d'un SPANC
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés : - la CC est compétente pour : - l'information, la sensibilisation du public à un comportement éco-responsable - la collecte et le traitement des déchets des ménages - la réhabilitation et la maintenance des décharges pendant 30 ans à compter du 1/1/2003 : site de la Chassagne à Aubusson, site de la Gane à Felletin Les déchets des ménages comprennent : les ordures ménagères, les déchets volumineux et encombrants, les déchets ménagers spéciaux, les déchets verts des ménages, les déblais et gravats produits par les ménages. La CC est adhérente au syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers en Creuse</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>réhabilitation et la maintenance des décharges pendant 30 ans à compter du 1er janvier 2003 : site de la Chassagne à Aubusson, site de la Gane à Felletin. Les déchets des ménages comprennent : les OM, déchets volumineux et encombrants, déchets ménagers spéciaux, déchets verts des ménages, déblais et gravats produits par les ménages.</i>
Sanitaires et social

- Action sociale

- Mise en place et financement du fonctionnement du relais d'assistantes maternelles itinérant, les actions d'aides à la parentalité, conjointement avec le Conseil Général de la Creuse, la MSA et la CAF - Contrats éducatifs locaux pour ce qui concerne leur promotion, signature et accompagnement. Dans ce cadre, seule une action, tournée vers un public identifié (notamment femmes, enfants, adolescents...) et couvrant les besoins correspondant à la spécificité du territoire de la communauté sera de la compétence communautaire - Tous services proposés à la population de la C.C.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Pour toutes les actions de développement économique, la CC exercera les compétences suivantes à l'exception de ttes actions relevant du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin pour les communes adhérentes au PNR : - aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire : création et aménagement de zones nouvelles d'activités qui intéressent, par leur nature, l'ensemble des communes. Sont d'IC : la zone industrielle du Mont à Aubusson dans son périmètre actuel, la zone d'activités de La Sagne à Felletin dans son périmètre actuel, les zones nouvelles en continuité avec les zones existantes, les zones nouvelles supérieures à un hectare et desservies par une voie de gabarit suffisant. L'IC concerne la création d'ateliers relais, le soutien à l'activité rurale de services, artisanale et commerciale. Les zones pourront être de type éclaté. Elles seront sur des terrains acquis par la communauté, après concertation avec la commune d'implantation. La création d'emplois sera un des éléments d'appréciation de la pertinence du projet présenté à la CC par le pétitionnaire.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique d'intérêt communautaire à l'exception de ttes actions relevant du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, pour les communes adhérentes au PNR : - promotion de son territoire ainsi que ttes tâches de communication et d'accueil membre ; - études et conseils concernant le développement économique du territoire sur ensemble des activités économiques ou sur une filière spécifique (filiale textile par ex.) soit seule soit en relation avec partenaires extérieurs (universités, centres de recherche publics et privés); - maintien, création ou reprise, accompagnement, développement, accueil, la promotion de l'artisanat, des commerces et des activités de services par la mise en place de DCT dans le cadre du Pays Sud Creusois, par la création et l'animation d'un pôle local d'accueil - implication dans une démarche "agenda 21" soit pour elle-même, soit en appui aux communes membres - la CC est adhérente au syndicat mixte pour la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé - le développement des initiatives privées par les communes en matière de TIC

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

- Les contrats éducatifs locaux entrent dans les compétences de la C.C., pour ce qui concerne leur promotion, signature et accompagnement. Dans ce cadre, seule une action tournée vers un public jeune (enfants et adolescents) et couvrant les besoins correspondant à la spécificité du territoire de la C.C. sera de la compétence communautaire - mise en place et financement du fonctionnement du relais itinérant d'assistantes maternelles, conjointement avec le Conseil Général, la MSA et la CAF

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : la CC prend en charge la partie du réseau de voirie communale classée d'IC (voir liste). Sont d'IC : les liaisons intercommunales, les liaisons entre routes départementales, les dessertes d'activités majeures : économique ou touristique. La compétence concerne la chaussée et son emprise, les aqueducs et traversées de routes, la signalisation, les dispositifs de sécurité, les ouvrages d'art, les dépendances, fossés. Elle ne comprend pas le fauchage, le débroussaillage ainsi que le balayage et le dégagement des voies encombrées par des obstacles, le traitement hivernal, les aménagements urbains.

Développement touristique

- Tourisme

- *Aubusson et Felletin ont chacune un office de tourisme, restent de la compétence de ces cnes les missions qu'elles confient à leurs offices pr leur propre animation touristique incluant l'information et l'accueil correspondant, la mise en valeur de leur patrimoine matériel ou immatériel. Toutes les autres activités de ces 2 offices ressortent de la compétence communautaire à l'exception de celles qui concernent le PNR de Millevaches. La C.C. est compétente pour promotion, information, accueil des groupes ainsi que leur hébergement sur le territoire de la C.C., la structure de l'offre, la vente de produits touristiques, actions de même nature peuvent être menées par les cnes appartenant aussi au PNR de Millevaches.*

Logement et habitat

- Politique du logement non social

OPAH : - valorisation du patrimoine bâti dans le cadre du Pays Sud Creusois pour la totalité de sa durée - amélioration ou réhabilitation du parc immobilier tendant à améliorer l'offre de logements, en particulier locatifs - participation dans le cadre d'une convention avec la Fondation du patrimoine au financement des initiatives publiques ou privées de restauration du bâti ancien - participation au financement des associations opérant dans la valorisation, la préservation, la transmission des savoir-faire du patrimoine bâti ancien

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- amélioration ou la réhabilitation du parc immobilier tendant à améliorer l'offre de logements en particulier locatifs

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

OPAH du 5/10/2005 au 4/10/2010 ou de toute autre opération de nature comparable (PRIG...)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	Syndicat mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (251900130)	SM ouvert	39 463
23	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE (252309646)	SM fermé	28 189
23	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU SUD CREUSOIS (252326061)	SM fermé	30 285
23	Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse (200017119)	SM ouvert	167 820
23	Syndicat mixte de la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé (252300173)	SM ouvert	11 427

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)